

Procès-Verbal

Séance du 6 Juillet 2026

L' an 2026 et le 6 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de BONNET Xavier Conseiller

Présents : Mmes : CAËS Isabelle, MASSELOT Julie, MASSICOT Céline, ROBIN Solène, VASLIN Nicole, VOINIER Cécile, MM : BONNET Xavier, BOUTY Patrice, BUFFET Cédric, DEPEUX Michel, POLI Sébastien, VIN Christophe

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CHEVRIER Anne à Mme ROBIN Solène
Absent(s) : Mme LEMAIRE Julie, M. CHEVALLIER Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 29/06/2026

Date d'affichage : 29/06/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Cognac
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. VIN Christophe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Personnel communal - recrutement pour accroissement d'activité - 2026_067

Personnel communal - recrutement pour accroissement d'activité

réf : 2026_067

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1°

Considérant que compte tenu, de l'absentéisme du personnel communal titulaire il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal de Merpins décide à l'unanimité :

La création à compter du 01 septembre 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, par référence au grade d'adjoint d'animation territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet annualisé.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 01 septembre 2026 au 31 janvier 2028 inclus.

La rémunération de l'agent pourra se faire sur les 3 premiers échelons de ce grade.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Planning école
- Canicule
- Incendie
- RDV DASEN / Préfecture / Mairie
- Merp'infos
- Remerciements aux publics et aux agents pour la fête de la musique

Complément de procès-verbal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19.06.2026

Le procès-verbal de la séance du 19.06.2026, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 07/07/2026

Le Maire
Sébastien POLI



Secrétaire de séance
M. VIN Christophe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, fluid loop followed by a horizontal stroke, representing the signature of M. VIN Christophe.